

L'encadrement un remède contre la

À la suite de la proposition de loi visant à instaurer le député des Alpes-Maritimes, Eric Ciotti, auteur spécialiste de la prévention de la délinquance,

Union Sociale : Pourquoi une loi sur l'encadrement militaire des jeunes ?

Eric Ciotti : Il s'agit d'un encadrement de type « militaire ». Il ne sera pas directement assuré par l'armée mais par d'anciens militaires, des éducateurs et des enseignants qui appliqueront les méthodes d'instruction militaires qui ont fait leurs preuves. Cette proposition vise à répondre à une réelle préoccupation : alors qu'on constate une baisse globale de la délinquance en France depuis 2002, les chiffres de la délinquance impliquant des mineurs, eux, augmentent. Il y a certes des structures qui répondent à la délinquance des mineurs, mais elles ne sont ni en nombre suffisant ni toujours adaptées pour assurer une réelle rupture du jeune avec le milieu générateur de délinquance dans lequel il vit. Entre la prison et la rue, il y a souvent un grand vide. C'est pourquoi j'ai souhaité, à travers ma proposition de loi, cosignée par près de 150 députés, proposer une solution nouvelle permettant de diversifier les outils mis à la disposition des juges pour répondre à la délinquance des mineurs.

Laurent Mucchielli : La délinquance des mineurs est à la fois un problème classique de société et une véritable rente politique pour ceux qui l'exploitent en permanence. La ruse consiste à suggérer que le problème est nouveau et que l'on n'a jamais rien fait. Or les deux choses sont fausses : le pro-

blème est identifié comme tel depuis le milieu du XIX^e siècle en France, et l'ordonnance de 1945 régissant la justice des mineurs a déjà été modifiée 34 fois depuis sa création. Quant à l'idée d'encadrement militaire, elle séduit beaucoup de gens parce qu'elle évoque les mots discipline et autorité et qu'elle rappelle que le service militaire a été supprimé en 1996 sans réelle évaluation. Pourtant, dans la réalité, cette idée d'encadrement militaire est plus que vague et la proposition de loi discutée aujourd'hui n'a pas grand chose à voir. Je crois que l'on joue avant tout sur les symboles et que l'on cherche surtout à flatter l'opinion publique, c'est-à-dire l'électorat.

Union Sociale : Qui va-t-elle concerner ?

Eric Ciotti : Cette proposition de loi concerne les mineurs délinquants, de 16 à 18 ans, qui constituent aujourd'hui un des noyaux durs de la délinquance. Un mineur délinquant qui s'enferme dans un parcours de délinquance dès le plus jeune âge deviendra malheureusement très souvent un adulte délinquant. Il faut donc briser ces parcours

de délinquance afin de donner à ces jeunes les bases et les repères qu'ils ont perdus ou qu'ils n'ont jamais eus ainsi qu'un avenir mieux assuré. L'objectif de ma proposition de loi créant le service citoyen est de protéger les jeunes de la délinquance en leur ré-encadrant, ou en leur inculquant pour certains, des



Eric Ciotti

© F. Fernandes

militaire, délinquance des jeunes ?

un service citoyen pour les mineurs délinquants, de ce texte, et Laurent Mucchielli, criminologue, débattent sur cette épineuse question.

valeurs comme le respect des règles et d'autrui, l'effort, la citoyenneté... au travers d'une formation civique assortie d'une remise à niveau scolaire et d'actions au profit de la collectivité.

Laurent Mucchielli : Je n'ai pas suivi en détail le débat parlementaire de

ces dernières semaines, mais j'avais lu attentivement la proposition déposée initialement par Monsieur Ciotti. À sa lecture, on y comprend que la raison d'être de ce dispositif n'est pas de faire un stage auprès des militaires, encore moins un genre de service militaire.

Elle est d'assurer une formation de quelques mois, dispensée par un centre de formation d'un établissement public d'insertion de la défense (Evide), établissement créé par l'ordonnance du 2 août 2005. En d'autres termes, le cœur de l'activité n'est pas de type militaire mais de type éducatif. On y a simplement ajouté la « levée du drapeau » et l'uniforme. Les encadrants ne sont pas des militaires en activité mais des retraités de l'armée et des professeurs. Du reste, c'est l'une des raisons pour lesquelles le ministère de la Défense freine des quatre fers dans cette affaire, ainsi qu'en témoigne le vote presque unanimement défavorable de la commission de Défense de l'Assemblée nationale. En réalité, ce dispositif vise à étendre aux mineurs délinquants ce qui existe déjà dans le cadre de l'« École de la deuxième chance » et qui ne s'adresse pas princi-

palement aux mineurs délinquants mais à des jeunes déscolarisés de 16 à 25 ans, également sur base de volontariat. Côté « encadrement militaire », on comprend ici qu'il y a donc un peu tromperie sur la marchandise.

Union Sociale : *Comment celle-ci va-t-elle concrètement se décliner ?*

Eric Ciotti : La proposition vise à instaurer un dispositif nouveau : le contrat de service en établissement d'insertion de la défense dit « service citoyen », dont le régime est une déclinaison de celui du contrat de volontariat pour l'insertion et qui permet de recevoir une formation dispensée par un centre de formation de l'Evide. Le contrat de service pourra être prononcé par le magistrat au titre de la composition pénale, dans le cadre d'un ajournement de peine ou d'un sursis avec mise à l'épreuve. Cette mesure ne s'adressera qu'à des mineurs âgés de plus de 16 ans et sera d'une durée comprise entre 6 et 12 mois. Les mineurs seront accueillis sous le régime de l'internat. Toutefois, l'accord du mineur et de ses parents devra obligatoirement être recueilli par le magistrat.

Union Sociale : *Cette loi suffira-t-elle pour que ces jeunes rompent le « cycle de la délinquance » selon l'expression du Président de la République ?*

Eric Ciotti : Ce nouveau dispositif contribuera à sortir les mineurs >>>



Laurent Mucchielli

© M. Le Moine



concernés du cercle vicieux qu'est la délinquance pour rentrer dans le cercle vertueux de la réinsertion sociale. Face à l'augmentation de la délinquance des mineurs, il serait irresponsable de continuer à chercher des excuses plutôt que des solutions. La proposition de création du service citoyen ne prétend pas tout résoudre mais propose une solution nouvelle pour s'attaquer à un problème qui ne doit plus être considéré comme une fatalité.

Laurent Mucchielli : Comme sur d'autres sujets très politisés comme la vidéosurveillance, je déplore vivement que les élus se comportent de façon idéologique et se désintéressent totalement des recherches scientifiques. En l'espèce, les centres de prise en charge pour mineurs délinquants de type « encadrement militaire » ont été testés dans d'autres pays depuis longtemps. Aux États-Unis, cela s'appelle les « boot camps ». Ils ont été inaugurés au début des années 1980 pour les majeurs, puis étendus aux mineurs. La conclusion des chercheurs américains est sans appel : les centres à encadrement militaire n'ont pas d'effet particulier sur la récidive de la délinquance chez les mineurs.

Union Sociale : Faire appel à l'armée pour encadrer les jeunes auteurs d'infractions, n'est-ce pas l'aveu d'un échec des politiques menées ces dernières années en matière familiale, d'éducation et de justice ?

Eric Ciotti : Encore une fois, ce n'est pas l'armée qui est appelée à intervenir mais ce sont ses méthodes que l'on va appliquer. Les centres Epide ne sont pas des établissements à statut militaire, mais des établissements civils dont une partie du personnel pédagogique est composée d'anciens militaires. Un sondage paru dans *Le Figaro* révèle que 75 % des parents se jugent trop peu autoritaires avec leurs enfants et se disent

désespérés face à certaines réactions de leur progéniture. Force est de constater que l'augmentation de la délinquance des mineurs est le symptôme d'une perte des valeurs de la vie en société. Ainsi, face à une population de mineurs délinquants en manque de repères, les valeurs militaires peuvent constituer un apport décisif pour les remettre sur la voie de la resocialisation et de l'insertion. L'armée a un véritable savoir-faire et une expérience en matière d'insertion des jeunes en difficulté. Cette expérience s'est exprimée par le passé dans le cadre du service militaire obligatoire, elle s'exprime aujourd'hui dans le cadre du dispositif « Défense deuxième chance ». C'est un atout supplémentaire pour lutter contre la délinquance dont je ne vois pas de raison de se priver.

Laurent Mucchielli : Il est certain que nombre de professionnels, d'élus et d'associations de terrain éprouvent souvent un sentiment d'impuissance et de découragement face à des problèmes qui n'empirent pas nécessairement mais qui ne disparaissent pas non plus. On ne peut que les comprendre. Mais il serait irresponsable de leur faire croire que ceci va changer grâce à tel ou tel dispositif miracle auquel personne n'avait encore jamais pensé. En vérité, il en a toujours été ainsi. Il y a un moment de la vie de ces jeunes où ils sont manifestement empêtrés dans un tel mélange d'affects à l'intérieur d'eux-mêmes qu'aucune prise en charge n'a d'effet immédiat et décisif. Comme le savent tous les éducateurs, le plus important est que ces jeunes trouvent en face d'eux des adultes solides dans leur tête, solidaires entre eux et toujours positifs ou constructifs dans leur relation aux jeunes. Après ça, tout est affaire de temps. Dans la très grande majorité des cas, tôt ou tard, le déclic se fera. Le jeune souhaitera sortir du cercle vicieux dans lequel il est entré. Il opérera une forme de conversion identitaire et voudra exister autrement que dans le rôle du jeune délinquant.

Union Sociale : Cette loi sur l'encadrement militaire prévoit une nouvelle fois un dispositif répressif pour les jeunes. En ces temps de crise dont les jeunes sont les premières victimes, n'est-il pas temps d'envisager un vrai projet pour la jeunesse dans ce pays ?

Eric Ciotti : Notre premier devoir à l'égard des jeunes est de créer les conditions nécessaires à leur épanouissement et à leur réussite. Le service citoyen entend certes répondre à la nécessité de maintenir l'ordre mais se nourrit aussi d'une réelle volonté de donner aux jeunes délinquants une nouvelle chance. Il confortera les perspectives d'insertion sociale et professionnelle des jeunes concernés et contribuera à façonner une société où chacun vivra mieux et plus en sécurité. C'est en ce sens un projet qui participe d'une vision d'avenir constructive d'une société où chaque jeune qui en accepte les règles et accomplit les efforts nécessaires, pourra trouver sa place.

Laurent Mucchielli : Cette dernière question est peut-être la plus importante. Les véritables enjeux pour la jeunesse de demain ne sont évidemment pas de savoir comment enfermer plus ou moins efficacement la petite minorité de jeunes qui posent le plus de problèmes. Ceci n'est qu'un épouvantail politique. C'est par ailleurs une façon de maintenir sous contrôle les jeunes des quartiers pauvres dans une société inégalitaire où certaines familles vivent de plus en plus difficilement quand d'autres ont toutes les facilités. Si l'on voulait réellement contribuer à offrir à l'ensemble de la jeunesse de demain un avenir meilleur que le présent, alors on ferait au moins de la lutte contre l'échec scolaire et de la résorption du chômage des jeunes des priorités nationales. C'est loin d'être le cas actuellement.

Propos recueillis
par Antoine Janbon